



Le 08 Septembre 2023

Informations sur la campagne de bourse de lycée en 2023/2024

Aux parents d'élèves des lycées (général et professionnel)
pour les élèves non-boursiers en lycée durant l'année scolaire 2022 2023

Si vous n'avez pas demandé les bourses pour votre enfant lors de la première campagne (du 30 mai au 4 juillet 2023), **vous avez toujours la possibilité de le faire maintenant.**

Vous trouverez ci-dessous le barème afin de savoir si votre foyer peut bénéficier de cette aide, le calcul se fait en fonction du nombre d'enfants à charge et du revenu fiscal de référence (avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022 du foyer).

Attention, les familles ayant déposé un dossier dans l'établissement d'origine de l'enfant (hors académie de Nantes (ex Martigné,..) doivent impérativement refaire la demande (le dépôt du dossier doit se faire dans notre académie).

Les dossiers de demande sont à retirer à l'accueil du lycée (Mme Nathalie RETIF) **dès à présent à nous retourner avant le 18 octobre 2023.**

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Le Secrétariat des lycées

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2023 - 2024 - Année de référence des revenus : 2022

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser						
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	20 127	15 932	13 531	10 913	6 782	2 651
2	21 674	17 383	14 760	11 904	7 536	3 167
3	24 769	20 279	17 221	13 889	9 043	4 198
4	28 641	23 178	19 682	15 874	10 549	5 226
5	32 511	27 523	23 372	18 850	12 811	6 771
6	37 157	31 868	27 063	21 828	15 073	8 315
7	41 801	36 214	30 754	24 802	17 333	9 863
8 ou plus	46 446	40 562	34 445	27 778	19 594	11 407
Montant annuel de la bourse	468 €	573 €	678 €	780 €	885 €	993 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €